

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 29 MARS 2023**

Délibération N° 2/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-neuf mars à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur deuxième convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	8

Étaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOLET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Fatiha BRUNETTI, M Maxime BERTRAND, Monsieur André GRANGER, Mme Chantal CURTELIN et Mme France BRUYERE

Demande de FSE+ pour le poste de facilitateur clauses sociales – Période 2023-2025

La Ville d'Aix-les-Bains s'est engagée dans une démarche volontaire pour encourager et développer les clauses sociales dans la commande publique. Cette démarche a commencé dans le cadre du programme de renouvellement urbain des quartiers Sierroz-Franklin en 2008.

Dans cet esprit, un poste de facilitateur « clauses sociales » a été créé au sein du service Emploi-Insertion du CCAS d'Aix-les-Bains en 2016. Le facilitateur assure les missions de suivi des marchés ANRU/hors ANRU pour le compte des maîtres d'ouvrage partenaires de la démarche (notamment l'OPAC Savoie, Grand Lac,...).

Dans l'optique de pouvoir continuer le développement du dispositif « clauses sociales », et notamment dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Marlioz, le CCAS souhaite faire appel à une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen pour la période 2023-2025 (FSE+).

Le montant demandé est de 22 400€ par an (soit 40% du coût total de l'opération).

Plan de financement de l'opération :

DEPENSES			RESSOURCES		
	Sur 1 an	Sur 3 ans		Sur 1 an	Sur 3 ans
Dépenses directes de personnels	40 000	120 000	FSE (*40%)	22 400	67 200
Coûts restants (*40%)	16 000	48 000	Subvention Grand Lac	8 000	24 000
			Subvention Ville Aix-les-Bains	8 000	24 000
			Autofinancement	17 600	52 800
TOTAL	56 000	168 000	TOTAL	56 000	168 000

Madame France BRUYERE ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le CA décide à l'unanimité de valider le plan de financement et autorise le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité :
8 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 30/03/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la Préfecture le 06/04/23
Et affichage du 06/04/23

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente



Michelle BRAUER

Brauer M